

APPELS À PROJETS 2024-2025

Regards croisés

> OBJECTIFS

- Favoriser le déclouisonnement entre les pratiques et les spécialités (instrumental, vocal, chorégraphique, théâtral et circassien).
- Inciter à l'interdisciplinarité dans les pratiques collectives.
- Découvrir d'autres répertoires, d'autres pratiques.

> REQUIS

- Dossier présentant le projet :
 - > Intention pédagogique.
 - > Rencontre d'au moins deux spécialités, deux esthétiques, deux répertoires, différenciés.
 - > Montage partenarial : projet intra établissement ou inter établissements.
 - > Format de l'action (ateliers, stages...).
 - > Format de la restitution (l'originalité de la forme de la restitution sera bienvenue. Elle ne devra pas nécessairement passer par une forme « spectaculaire »...).
 - > Budget de l'opération.

> MODALITÉS

- Lancement de l'appel à projet au 30 novembre 2023.
- Date limite de dépôt des dossiers auprès du conseil départemental : 30 mars 2024.
- Décision de la commission au 30 avril 2024.
- Passage en commission permanente de juin 2024.
- Un bilan de l'action devra être transmis au conseil départemental au plus tard 3 mois après la fin de l'action.
- La communication sur les actions ouvertes au public devra mentionner le soutien du conseil départemental.

Dossier à déposer sur **departement41.fr**

